

LIBRE EXPRESSION

Horizons 2020

En naissant en France au début du vingtième siècle un individu allait posséder au cours de sa vie quelques centaines d'objets. Chacun était souvent considéré comme un bien précieux, conservé avec soin, parfois transmis de génération en génération. Aujourd'hui nous en acquérons plusieurs dizaines de milliers, produits d'une consommation de masse. S'il les conservait tout au long de son existence chaque citoyen devrait trouver plusieurs hangars dans son berceau !

Aussi et pour toute l'humanité la gestion des déchets est devenue un enjeu majeur, dont les collectivités publiques se sont diversement emparées. Dans notre ville elle a été confiée au SITOM (Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), qui s'en charge pour vingt-trois autres communes, réparties dans trois intercommunalités.

Créé en 1987, ce syndicat possède des compétences de collecte, de transfert, de transport et de traitement des déchets non recyclables, des compétences de collecte, de transport et de valorisation des déchets recyclables, ainsi que de construction et d'exploitation des déchetteries.

Nous générons tous les jours plus d'un kilo de déchets, avec des impacts environnementaux (pollution, émission de CO2 liée à la collecte et au transport, incinération...) et financiers, se traduisant sur notre feuille d'impôts...

Les enjeux sont donc majeurs, et politiques puisqu'ils nous invitent à réviser nos modes de vie, et les objectifs qui déclinent ces enjeux visent non seulement le tri - dans l'idéal à la source ! - mais aussi la réduction de la production des déchets. C'est l'association des deux qui permettra de passer d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) à une économie circulaire (réemployer, réutiliser, donner...).

Pédagogique, le site du SITOM nous explique comment procéder. A Saint-Symphorien-d'Ozon les silos enterrés occupent une place grandissante, pour des bénéfices avérés : moins d'odeurs, de débordements de poubelles, de passages de camions, plus de place pour circuler.

Il nous dit aussi que depuis le début de l'année la Loi AGEC impose le tri des bio-déchets.

Les idées elles-mêmes mériteraient d'être triées. Hélas pour l'opposition nul manuel n'indique comment combiner la raison et le cœur dont elle aurait le monopole, la démocratie locale et la démocratie représentative, comment distinguer le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, l'urbanisme et le social.

Nous sommes et resterons sur tous ces fronts, avec détermination.

Ozon l'Avenir

Lors du Conseil Municipal d'avril, vos élus d'Ozon l'Avenir ont émis des réserves sur le financement de deux projets :

1. Rénovation de la salle Henri Cochet.

Nous sommes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Nous regrettons même qu'elle intervienne si tard et uniquement pour répondre à une obligation législative. Ce délai entraîne la perte de subventions et une augmentation de la facture énergétique.

Nous sommes pour la rénovation de la salle Henri Cochet pour plus de confort pour les associations et leurs adhérents.

Le projet consomme 80% du montant prévu sur les années 2024 à 2026 pour la rénovation des bâtiments Henri Cochet, Louise Labé, Gymnase municipal, Groupe scolaire du Parc.

La faible enveloppe restante permettra-t-elle ces travaux ? L'équipe majoritaire n'a pas répondu. Nous demandons que soient rendus public le diagnostic énergétique des bâtiments municipaux, le coût et le plan de financement pour l'ensemble.

2. Transformation de la maison des associations en maison médicale.

Nous sommes pour la création d'une maison qui maintienne l'offre médicale existante sur la commune et attire de nouveaux praticiens.

Quelques professionnels de la commune (4 à 6) et deux dentistes auraient manifesté un intérêt, ce qui ne signifie pas un engagement, pour le projet.

La municipalité prévoit une structure capable d'accueillir une vingtaine de professionnels et leurs secrétariats. Elle n'est pas en mesure de présenter un plan de gestion ni même les loyers qui seront demandés.

L'enveloppe globale prévue est de 2,6 millions d'euros.

Comme le dit M. le maire, il y a un petit coefficient multiplicateur par rapport au budget de 1,35 millions d'euros. C'est environ le double !

Certes la commune cède à la CCPO les locaux de la trésorerie pour 1,2 millions d'euros. Faut-il les englober dans ce projet ou les investir au service des symphorinois ?

Ne serait-il pas opportun d'étudier une alternative sur une surface de l'ordre de 300 m2 contre les 800 envisagés ? Cette dimension serait plus adaptée à la taille et au besoin de la commune. Elle répondrait au souhait des professionnels.

Enfin, le projet fait l'impasse sur la circulation et le stationnement. Avec les professionnels et leurs patients, c'est une quarantaine de place de parking utilisée.

Nous demandons que soient rendus public l'étude d'ingénierie médicale, le budget prévisionnel de fonctionnement, l'impact sur le plan de circulation et de stationnement.